

Quel avenir pour la PAC ...réponse de la Ministre Sabine Laruelle

[Imprimer](#)

Création : 28 juin 2013

Séance plénière du Jeudi 27 juin 2013 Après-midi

10 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture sur "la réforme de la politique agricole commune" (n° P1904)

10.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le président, madame la ministre, cette semaine était capitale pour nos agriculteurs dans l'attente des mesures découlant de la réforme de la PAC 2014-2020. Les aides européennes ont un impact considérable sur la rentabilité de nos exploitations. C'est donc avec un grand intérêt que nous attendions les décisions.

Rappelons que les investissements consentis par les agriculteurs les engagent pour de nombreuses années, d'où la nécessité d'avoir une politique et une vision à long terme. La convergence interne, externe, le soutien aux jeunes agriculteurs, le verdissement, le couplage des aides sont autant de problématiques qui ont fait l'objet de ces discussions, à propos desquelles vous avez porté la voix de la Belgique.

Madame la ministre, à l'issue de l'accord politique intervenu hier entre la Commission, le Parlement et le Conseil européens sur la réforme de la PAC, quelles sont les avancées que vous saluez? Éventuellement, avez-vous des regrets par rapport à certaines demandes non rencontrées?

Notons également que les Verts parlent, quant à eux, d'échec sur toute la ligne et critiquent donc l'accord obtenu. Pouvez-vous nous en dire davantage?

10.02 **Sabine Laruelle**, ministre: Monsieur le président, je vous promets d'essayer de respecter le temps de parole qui m'est imparti.

Chère collègue, je peux dire, tout d'abord, qu'il y a un accord. C'est la première fois qu'une réforme d'une telle ampleur a été négociée. Elle portera sur les sept prochaines années avec un budget qui reste le plus important au niveau européen. Elle concerne vingt-huit pays et elle a fait l'objet d'une codécision du Parlement européen et de la Commission. On peut donc se réjouir de cet accord.

Certes, ledit accord comprend des points un peu moins réjouissants comme la diminution des budgets, la convergence externe qui implique la perte de budgets au niveau belge. Mais on peut se réjouir que l'accord

intervenue entre le Conseil, le Parlement et la Commission soit meilleur si on considère les premières propositions.

En effet, la convergence interne sera moins importante que prévue: 60 % à l'horizon 2019. Nous avons obtenu que les jeunes agriculteurs fassent l'objet d'une mesure obligatoire: 25 % de plus pour eux pendant cinq ans. Nous avons également enregistré des avancées pour les agriculteurs actifs ainsi qu'en matière de couplage. Pour les pays qui ont déjà fait usage de ce système, ce sera 13 % avec une possibilité dérogatoire pour aller au-delà et 2 % de possible pour les protégés.

Pour ce qui concerne le verdissement, je dois malheureusement contredire une députée européenne. Je dirai à son propos que "qui trop embrasse mal étreint". On ne peut être compétent dans tous les domaines. L'article paru aujourd'hui le prouve. Le verdissement sera bien une mesure obligatoire. Donc, 30% des aides du premier pilier seront bien conditionnés au respect du verdissement avec une obligation de rotation pour ceux qui n'ont pas plus de 75 % de prairies permanentes – à ce sujet, l'article d'Isabelle Durant n'est pas tout à fait exact –, mais il est vrai – et je m'en réjouis – avec un assouplissement assez important dans les zones d'intérêt écologique avec 5 % obligatoires par exploitation. Toutefois, nous avons pu élargir le spectre: par exemple, des couvertures de sol et des cultures pièges à nitrate pourront entrer dans le calcul de ces 5 %, ce qui est une très bonne nouvelle.

Nous avons aussi pu obtenir des améliorations en termes de régulation, que ce soit en matière de lait, de viande bovine ou de céréales. En ce qui concerne les betteraves, il n'y aura malheureusement plus de quotas en 2017 alors que nous aurions voulu que ce soit en 2020. Mais nous avons pu conserver des éléments essentiels comme les accords interprofessionnels et le maintien des conditions d'achat.

10.03 Valérie Warzée-Caverenne (MR): Monsieur le président, madame la ministre, merci pour cette réponse. Je retiendrai donc certains éléments que vous avez avancés, notamment les avantages accordés aux jeunes agriculteurs, une certaine souplesse pour les régions dont les réalités de terrain sont parfois bien différentes et des outils de régulation pour le marché du lait et de la viande.

J'espère qu'ainsi, nos agriculteurs pourront continuer à nous fournir en qualité, comme ils le font actuellement, et qu'ils seront soutenus par cette politique.

L'incident est clos.